

La réforme des retraites - 1/2

Depuis des années, les gouvernements qui se sont succédé, n'ont jamais voulu se préoccuper et régler l'épineux problème des retraites. A force d'éluder la question du financement de celles-ci, il fallait bien qu'un jour, on arrive au terme des attermolements...

Il était difficile pour un gouvernement, quel qu'il soit, de légiférer en la matière, tant la pression des syndicats et des corporatismes était grande.

Aujourd'hui, fort d'une confortable majorité à l'Assemblée, toutes les conditions sont requises pour que le nouveau gouvernement, propose aux députés, les mesures indispensables, pour enfin, réformer le régime des retraites.

L'énoncé du problème est très simple dans sa formulation, mais délicat dans sa résolution : comment équilibrer les comptes du régime général des retraites ?

Les mesures qui vont être prises, feront inévitablement des mécontents, mais à bien y regarder, peu en fin de compte.

Rappelons tout d'abord une évidence. Vers les années 2010, il y aura autant d'actifs que d'inactifs. Il faut entendre par ces mots, autant de personnes qui travailleront, que de personnes qui auront cessé toute activité professionnelle. Les premières nommées, alimenteront par leurs cotisations, les caisses du régime de retraite qui verseront une pension aux secondes.

Sachant que notre système de retraite par répartition doit rester équilibré, il est évident que dans l'état actuel des choses, cette stabilité ne pourra jamais être atteinte... sauf à prélever sur le traitement d'un salarié, le montant d'une retraite payée à un pensionné. Impensable !

Alors quelles décisions vont-elles être prises ? Personne ne veut en entendre parler, mais il y a quatre solutions majeures. Il faudra bien choisir l'une d'entre elles, qu'on le veuille ou non. :

- augmenter fortement les cotisations sur salaires des actifs ;
- réduire le montant des retraites par le gel des augmentations sur plusieurs années ;
- combiner éventuellement les deux premières solutions ;
- allonger le temps de travail ou de cotisation.

Il est socialement inconcevable d'opter et de légiférer sur l'une des trois premières solutions. Par contre, la quatrième, présente des avantages indéniables et politiquement, elle comporte peu de risques, car elle mécontentera un nombre restreint de personnes.

Démonstration : prenons en exemple le cas d'un salarié qui partirait à la retraite à l'âge de 65 ans au lieu de 60. Il alimentera par ses cotisations pendant 5 ans la caisse de retraite, cette même caisse fera l'économie d'un versement de pension pendant ces 5 années.

Même effet, si l'on allonge le nombre de trimestres obligatoires de versement pour prétendre à la liquidation de sa retraite.

Double avantage pour l'organisme de retraite : il encaissera plus d'argent d'un salarié à qui il versera moins, lorsqu'il sera en retraite. C'est mathématique.

D'un point de vue social, les retraités actuels seront satisfaits : on ne touchera pratiquement pas à leur retraite.

Les salariés seront eux aussi heureux : ils ne verront pas leurs cotisations au régime de retraite augmentées.

Les grands perdants dans ce choix, s'il est retenu, seront ces personnes qui commençaient à entrevoir la cessation de leur activité professionnelle, mais qui vont voir leur rêve retardé à quelques années. Comme cette frange de salariés est moins importante que les deux autres catégories concernées, cette logique de règlement du problème des retraites, devrait l'emporter.

Bien sûr, il faudra au préalable harmoniser les différents régimes, mais même si le gouvernement n'y parvient pas totalement, le système par répartition sera préservé, avec, il est vrai, l'introduction de formules d'épargne en vue de constituer une rente ou un capital retraite.

On est loin de l'euphorie de la loi socialiste de février 83, modifiée en septembre 95, qui donnait la possibilité aux salariés de partir en retraite à 60 ans. Cette loi, aboutissement d'une des promesses électorales du programme de la Gauche de François Mitterrand, était généreuse, mais les députés qui l'ont votée avait oublié

La réforme des retraites - 2/2

une chose : son financement.

La question des retraites ne sera pas réglée pour autant. Dans les prochaines années, le nombre de salariés n'augmentera pas... à l'inverse l'espérance de vie des retraités...

Esperons que le gouvernement pourra rapidement résoudre ce problème car ce problème sera aussi le notre dans plusieurs années.

[L'observatoire des retraites](#)